



Conférence régionale consultative de la Culture

Hôtel de Région Pays de La Loire

Vendredi 30 novembre 2019



Hôtel de Région des Pays de La Loire

Laurence GARNIER, Présidente de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités, a ouvert ce colloque en remerciant les personnes de T'Cap pour leur mobilisation et leur travail réalisé en amont quant à l'accessibilité au bâtiment de l'Hotel de Région, le comité de pilotage de l'APAJH et le festival *Au Foin de la rue* ainsi qu'Elsa DRYMAËL, Chef de projets Publics et médiation au service Culture du Conseil régional des Pays de la Loire.

Cette journée d'échange s'inscrivait dans la CRCC (assemblée des représentants des structures régionales de toute discipline) dont sont issus différents pôles régionaux, ainsi que des structures liées au champ du handicap.

La politique culturelle régionale porte un travail qui se décline selon trois axes.

L'accessibilité territoriale :

- La Folle journée
- La mise en place d'un fond pour les communes rurales
- Angers Nantes Opéra dans de toutes petites communes des territoires éloignés

L'accessibilité de la pratique culturelle :

- Prix littéraire
- Accessibilité au cinéma

Les dispositifs innovants et la médiation culturelle :

- Différentes innovations dont dans le numérique.

Les objectifs de cette journée de colloque étaient d'une part de faire connaître le plus possible de choses aux différents acteurs et favoriser un travail partagé, et d'autre part, de mobiliser les institutions, collectivités, associations et échanger sur les bonnes pratiques.

Le périmètre de la réflexion se porte à l'offre culturelle. Bien entendu l'accès aux pratiques ou aux œuvres ne sont pas exclues, mais n'étaient pas traitées lors de ce colloque.

Pour rappel, **61% des personnes en situation de handicap considèrent que l'accès à l'offre est difficile ou n'est pas accessible.** Dès 1946, arrive le principe de l'égalité de l'accès à la culture par le Conseil constitutionnel.



INTERVENTION de FLORENT ORSONI, Directeur de Ville durable Design Lab et enseignant à l'école de design de Nantes Atlantique, apporte son éclairage sur la facilitation qu'apporte la technologie à l'accessibilité dans la ville. Il fait travailler ses élèves sur des calculs d'itinéraires pour que la ville soit agréable à vivre. Florent Orsoni attire l'attention sur l'expression d'*accessibilité universelle* : « cette accessibilité universelle est un but à atteindre, mais on n'y arrivera jamais. En revanche c'est une démarche continue notamment pour les associations, une sorte de processus de recherche et d'innovation ».

La vraie question de l'accessibilité implique :

- La connaissance des usages ;
- L'amélioration continue et l'accompagnement sur cette question ;
- L'usage et non pas le fait de lister des normes à appliquer sans donner suite.

Florent Orsoni prône pour sa part le design inclusif. Le design est un processus dans lequel on prend en compte le retour des usagers et grâce auquel on améliore les dispositifs.

Pour illustration l'exemple du château de Versailles où des touristes chinoises se rendaient en talons aiguille. Le sol a été refait en prenant en compte cette pratique, ce qui a servi à une meilleure accessibilité pour les personnes en situation de handicap donc à tous. Il cite également l'exemple des sacs à dos vibrants prévus à l'origine pour les personnes sourdes ou malentendantes. Pourtant, ils permettent également de sensibiliser le grand public. Ainsi, les sacs à dos vibrants servent à tous.

Comment gérer l'accessibilité à un bâtiment déjà existant, face notamment au droit de l'architecte de France ?

- C'est de l'ordre de l'intangible
- Il faut travailler avec les politiques
- Il faut penser « renouveau de l'offre »

Et l'inclusion ?

Elle semble être ciblée vers les personnes en situation de handicap sensoriel. Y en a-t-il en direction des personnes en situation de handicap psychique ? Oui. Une thèse va être publiée portant sur le travail d'une chercheuse hollandaise.

TABLE RONDE : « Comment faites-vous l'accessibilité ? »

Des représentants de différentes structures ont présenté leur approche respective.

Le Muséum d'Histoire naturelle travaille sur le cadre bâti, l'accès à l'exposition, la scénographie et la médiation. Ces axes se retrouvent de manière globale au sein du projet d'établissement. La place du tactile y est forte.

La collégiale Saint-Martin (49), plus vieille église d'Angers propose des maquettes tactiles, des visites guidées sensorielles ouvertes à tous, à la différence de certaines qui sont spécifiques à tel type de handicap.



Le Festival Au Foin de la rue présenté par Régis Brault, (Vice-président de l'association) fêtera ses 20 ans en juillet 2019.



En dehors du festival, c'est un champ vide donc aussi un « champ libre », un « champ des possibles ».

Cette réflexion sur l'accueil pour tous (et non plus *handicap*) a évolué grâce au travail mené avec les personnes concernées en fonction de leurs retours, de leurs pratiques.

La mise en œuvre s'est orientée vers les handicaps moteur et sensoriels mais aussi différentes expérimentations en direction des cinq champs de handicap, pour rappel : moteur, sensoriel, psychique, mental, cognitives.

L'installation du festival est en soi une action culturelle. Les bénévoles y sont très attachés. Les plus anciens se rappellent très bien lorsque le festival a inclus des personnes en situation de handicap dans l'organisation.

Le Cinématographe (par Simon Hindié, SCALA - chargé des publics). Il a été fait un état des lieux des 35 cinémas du territoire guidant leur action sur les années à venir.

- 80% ont un accès au bâti,
- 50% bénéficient d'une audiodescription.

Les engagements du Cinématographe sont :

- « Faire avec et non pour ! »
- Accompagner les collectivités
- Accompagner des structures grâce à l'expertise d'autres, comme par exemple le collectif T'Cap pour faire un diagnostic et aboutir à un guide.

T'Cap (par Olivier Raballand, Délégué général du collectif) réunit 180 structures. Le point d'entrée est la mise en lien. Parfois le collectif T'Cap accompagne un membre du collectif, parfois c'est un membre du collectif qui a les ressources pour accompagner. Il faut identifier les freins pour réaliser un bon

diagnostic. Le piège étant « je n'ai pas de demandes donc je n'ai pas de besoin ». Enfin, quelque fois le matériel fait écran et empêche la rencontre. T'Cap travaille au contraire.

Ex : le gilet vibrant est un outil permettant la mobilité. Ce type d'outil permet de sensibiliser le grand public et de changer son regard. Ces outils sont testés par des personnes en situation de handicap ou non.

T'Cap travaille sur les représentations, l'altérité et l'accueil de son public d'une part, des bénévoles en situation de handicap d'autre part.

Quest'Handi (par Clémence HEULOT, salariée de l'association) travaille sur l'accessibilité.

- L'accueil du public en situation de handicap,
- L'accompagnement,
- L'utilisation des outils mais d'abord, le partage humain.

Le point d'entrée est donc l'humain, mais quels outils de communication utiliser ? Quinze structures ont travaillé en amont sur cette question et éditent depuis 2013 un gros recueil en gros caractères et en braille.

Le Quai d'Angers (par Séverine HAMELIN, responsable des relations avec le public). Au Quai, l'équipe a principalement travaillé en direction du handicap visuel (cf. l'association *Pointillés* qui collecte et transforme toute information en braille.

Attention cependant au « tout inclusif » souligne un intervenant. Parfois en fonction du handicap de la personne, des structures classiques sont plus adaptées que des réponses spécifiques.

« La *conception universelle* part du principe que tout individu a ses spécificités, avec ses capacités et des besoins différents » (Catherine COULON-CHEVALIER).

APAJH et Handicap

(par Rémi TURPIN, Président de l'APAJH Loire-Atlantique). Il manque l'environnement de la personne dont les transports et l'aide à domicile notamment pour le retour post spectacle/visite...



Une personne du public, en situation de handicap évoque la nécessité par exemple de mettre en place des Proxi-Tan de nuit, comme il existe des bus de nuit.

Les intervenants évoquent également la nécessité de **travailler à la communication**.

En effet l'accès à celle-ci est un frein. Beaucoup de textes ainsi que des plans sont difficiles à comprendre. Le levier serait de faire participer les personnes en situation de handicap !

Certaines expressions de la langue française ne sont pas logiques car imagées, et nous plonge dans le DALC (difficile à lire et à comprendre) et non dans le FALC (facile à lire et à comprendre).

Ex. : « accident de la route », mais la route n'a pas d'accident.

Les graphistes font primer le look sur l'information et trop d'informations tue l'information.

Une personne du public évoque l'hyperacousie dont elle est atteinte et l'acouphénie, précisant que ces maladies sont mal connues. Elle parle d'une maison d'édition qui édite des livres-audio dont le son est réglable.

Enfin un homme atteint de cécité expose qu'il trouve l'information, qu'il s'organise pour le transport, qu'il cherche un interlocuteur mais se demande si à l'arrivée dans la salle, il y aura quelqu'un pour l'accompagner.

- C'est faisable mais il y a beaucoup d'étapes. La mobilité pour les structures culturelles est universelle pour le coup !

LES COOPÉRATIONS

Catherine CAVELIER, Membre fondateur du Cinématographe, présente certains points de l'EAC (éducation artistique et culturelle) dans le cadre de l'école et le collège au cinéma :

- On n'inclut pas les IME (institut médico-éducatif) dans les écoles,
- Les ULIS ne disposent pas des mêmes tarifs,
- À Douarnenez, ce sont des personnes en situation de handicap qui font l'accueil du public ; cela peut occasionner des incompréhensions de la part des « valides » face à des personnes en situation de handicap qui ne les comprennent pas, mais ça contribue au changement de regard, ça fait prendre conscience du besoin d'inclusion et de la réalité.

On observe également des freins tels que le financement et la formation.



Un représentant du festival *Handiclap* témoigne que l'Art participe à l'épanouissement de la personne.

La question de l'emploi de personnes en situation de handicap est également soulevée.

T'Cap informe qu'ils accueillent plusieurs volontaires de service civique en situation de handicap. L'association travaille avec un logiciel nommé *SLAC* et des outils partagés, ce qui a introduit de la démocratie dans l'équipe.

Séverine Hamelin (du Quai) ajoute qu'il demeure la réalité d'un certain regard, de la connotation. « Il faudrait déjà que l'on embauche partout et tout le monde pour vérifier qu'on embauche des personnes en situation de handicap ».

- Freins et réalités observés : nos démarches sont volontaires alors qu'elles devraient être naturelles, socialement parlant.

Delphine BELET, attachée culturelle au CHU d'Angers explique que beaucoup d'actions sont déployées au sein de son service pour faire du lien avec l'extérieur. Elle cite l'exemple d'une personne en situation de cécité à partir de laquelle le CHU mobilise la bibliothèque, pour lui permettre d'apprendre à se servir d'un *lecteur Victor* (lecteur de CD spécialement conçu pour les déficients visuels). Elle souligne d'une part l'importance de travailler régulièrement en partenariat avec les structures culturelles et d'autre part, l'importance de la notion de projet d'établissement.

La **nécessité de formation sur le handicap** et l'expérimentation auprès de personnes en situation de handicap pour des valides est exprimée et partagée.

Sont également cités le travail en réseau et la connaissance de l'autre pour trouver un langage commun.

Samuel d'ABOVILLE, Chargé de production de la **Compagnie Spectabilis** aborde la question des budgets pour les structures culturelles comme une chose fondamentale. L'aide pour l'audiodescription est faible, or cet outil coûte cher. De fait la compagnie a inclus ce coût dans le budget de la création et de la production. Aujourd'hui la C^{ie} Spectabilis met à disposition cet outil sur le territoire pour tous.

- Quelle cohésion sur quel territoire ?
- Comment travaille-t-on de façon horizontale ?

En effet le **frein des finances** est souvent le dernier mais toujours présent. Il faut penser autrement, notamment en mutualisant. Pour exemple, l'école de musique Loire-Divatte a acquis un orgue sensoriel (dispositif assisté par ordinateur pour pratiquer la musique) grâce à des financements. Elle le

met à disposition d'autres structures du territoire – forme de mutualisation – selon l'accord préalable avec le financeur.

Le Museum d'Histoire naturelle pour sa part travaille beaucoup avec des mécènes et a en son sein, une commission mécénat.

FAIRE VENIR LA CULTURE VERS LES PUBLICS EMPÊCHÉS

Nathalie Dubois, artiste plasticienne, place l'humain au cœur de sa démarche. C'est l'enrichissement mutuel qui l'intéresse, chacun étant porteur de ressources.

Elle a été accueillie en résidence au CHU d'Angers pendant six mois et y a réalisé un jardin en intérieur. Lors d'une autre résidence cette fois dans un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), elle a réalisé un projet ayant pour but d'aider les personnes qui perdent la mémoire à comprendre où elles sont géographiquement parlant dans l'institution.

Maryline Neveu, directrice d'un établissement médico-social, s'est interrogée sur l'accès à la Culture. Pour elle cela relève de la Citoyenneté.

Elle a travaillé sur le projet *Hermae* (plateforme, espace ressource). Ce projet offre un accompagnement et une mise en réseau des acteurs du secteur médico-social et des acteurs culturels. La structure projette une formation favorisant la rencontre et la faisabilité de projets entre ces deux secteurs.

Enfin, quand on pense accès à la culture, on pense aux personnes en situation de handicap comme public, mais elles sont également actrices défend **Marie-France Roy, directrice artistique et chorégraphe de la C^{ie} Résonances**.

CONCLUSION de Laurence Garnier

Les échanges ont mis en valeur que le sujet était complexe et qu'il restait beaucoup d'autres axes à traiter. La Région doit donc veiller à une grande transversalité et à une vigilance vis-à-vis des cases qui enferment ; ne pas mettre de limites au territoire d'intervention. On remarque qu'un artiste en situation de handicap est toujours envoyé vers le service handicap !

Les orientations suite à cette journée sont :

- Créer une commission consultative au sein de la CRR
- Comment peut-on mieux former les acteurs de la culture ?
- Comment mieux partager les savoir-faire ?
- Acquisition de matériels
- Réfléchir à des appels à projets dédiés

La matinée d'aujourd'hui est un point de départ. Peut-être à l'origine d'un cycle de rencontres sur le territoire. C'est toute une démarche à porter ensemble, c'est le souhait du Conseil régional que d'engager une démarche permettant à chacun d'accéder à la culture.

« Tout ce qui élève, unit »